

*Projet présenté par le Conseil d'Etat*

*Date de dépôt : 27 avril 2016*

## **Projet de loi**

### **approuvant les états financiers individuels de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;  
vu l'article 14E de la loi générale sur le logement et la protection des locataires, du 4 décembre 1977;  
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du 10 décembre 2014;  
vu les états financiers de la Fondation René et Kate Block pour l'année 2015;  
vu la décision du conseil de fondation de la Fondation René et Kate Block du 23 mars 2016,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Etats financiers**

<sup>1</sup> Les états financiers individuels de la Fondation René et Kate Block comprennent :

- a) un bilan;
- b) un compte de pertes et profits;
- c) un tableau des variations des fonds propres;
- d) un tableau des flux de trésorerie;
- e) une annexe contenant un résumé des principes et méthodes comptables, des notes détaillant les différents postes du bilan et du compte de pertes et profits, ainsi que les autres informations requises par le référentiel comptable.

<sup>2</sup> Les états financiers pour l'année 2015 sont approuvés.

Certifié conforme

La chancelière d'Etat : Anja WYDEN GUELPA

## ***EXPOSÉ DES MOTIFS***

Mesdames et  
Messieurs les Députés,

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver sans réserve les états financiers individuels de la Fondation René et Kate Block pour l'exercice 2015.

Ce projet de loi est basé sur :

- les états financiers individuels 2015;
- le rapport de l'organe de révision du 24 février 2016.

Les états financiers de la Fondation René et Kate Block pour l'exercice 2015 présentent les données financières suivantes :

- le total du bilan est de 70 413 897 F, en augmentation de 2 344 478 F par rapport à l'année précédente. Cette évolution est principalement due à la diminution des actifs circulants de 5 317 988 F et à l'augmentation des actifs immobilisés à l'actif de 7 662 467 F;
- le résultat de l'exercice se monte à 746 670 F, soit une diminution de 7 477 F par rapport à l'année précédente. Ce résultat s'explique principalement par une augmentation des revenus locatifs de 130 419 F, une diminution des subventions cantonales de 320 000 F, une diminution des charges des immeubles de 72 217 F, une diminution des autres charges de 103 196 F;
- le résultat net, après amortissement des immeubles pour un montant total de 790 943 F (montant en diminution de 696 532 F suite à un réexamen en 2015 de la durée d'utilité des immobilisations corporelles fait en accord avec l'organe de révision et le service d'audit interne de l'Etat), présente une perte de 44 273 F, soit une variation de 689 054 F par rapport à l'exercice précédent, qui présentait une perte de 733 327 F;
- la perte nette a été reportée au compte de pertes et profits reporté;
- la variation nette des liquidités est de 5 066 954 F dont l'évolution est la suivante :
  - flux provenant des activités opérationnelles : 968 541 F
  - flux absorbé par les activités d'investissement : (8 453 410 F)
  - flux provenant des activités de financement : 2 417 915 F

- le total des fonds propres est de 18 849 495 F, soit une diminution de 44 273 F par rapport à l'année précédente. Cette évolution est due au report de la perte nette de l'exercice 2015.

L'organe de révision recommande d'approuver sans réserve les comptes annuels.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

Annexe :

*Rapport de l'organe de révision du 24 février 2016 comprenant les états financiers individuels 2015*



**FIDUCIAIRE NOUVELLE S.A.**

 Membre de la Chambre fiduciaire

**FONDATION RENE ET KATE BLOCK - Genève**

**RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION  
COMPTES ANNUELS  
2015**



## FIDUCIAIRE NOUVELLE S.A.

 Membre de la Chambre fiduciaire

Rue Pierre-Fatio 12  
Case postale 3188  
CH-1211 Genève 3

### RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES ANNUELS AU CONSEIL DE FONDATION DE LA **FONDATION RENE ET KATE BLOCK - Genève**

---

En notre qualité d'organe de révision, nous avons vérifié la comptabilité et les comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits, annexe, tableaux de flux de trésorerie et tableaux de variation des fonds propres) de la **FONDATION RENE ET KATE BLOCK** pour l'exercice 2015 arrêté au 31 décembre 2015 tenus selon les normes IPSAS.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

J..

- 2 -

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 24 février 2016

FIDUCIAIRE NOUVELLE S.A.

  
Bernard GROBET  
Expert-réviseur agréé

  
Alexis PICCA  
Réviseur responsable  
Expert-réviseur agréé

Annexes :

Comptes annuels (bilan, compte de pertes et profits et annexe)  
Tableaux des flux de trésorerie (2015 et 2014)  
Tableaux de variation des fonds propres (2015 et 2014)

**FONDATION RENE ET KATE BLOCK**  
**ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**CUMULE**

	Note	2015	2014
<b>ACTIF :</b>			
<b>Actifs circulants :</b>			
Liquidités	3	1'198'155.68	6'265'109.14
Régies		12'376.91	20'531.79
Impôt anticipé		-	-
Débiteurs divers		186'418.00	179'677.40
Actifs transitoires		-	-
Subventions à recevoir			150'527.00
Loyers à recevoir		367'869.00	288'092.50
Provision pour pertes loyers		-79'307.00	-55'782.00
C/C SFIDP		66'813.00	222'158.10
<b>Total actifs circulants</b>		<b>1'752'325.59</b>	<b>7'070'313.93</b>
<b>Actifs immobilisés.</b>			
Immeubles	4		
	2.5	85'646'803.98	85'233'332.58
Fonds amortissement immeubles	2.5	-30'878'760.94	-30'087'817.00
Terrains	2.5	10'073'814.00	4'679'872.00
Constructions en cours		-	-
Travaux immeubles		3'806'275.15	394'965.85
Projets		13'440.10	778'752.21
Acomptes sur immeubles		-	-
<b>Total actifs immobilisés</b>		<b>68'661'572.29</b>	<b>60'999'105.64</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>70'413'897.88</b>	<b>68'069'419.57</b>
<b>PASSIF</b>			
<b>Exigible à court terme.</b>			
Régies		40'739.39	62'738.35
Passifs transitoires		117'456.00	142'614.00
Créanciers divers		18'381.10	-
Loyers reçus d'avance		13'269.00	13'657.00
Exigible sur hypothèque		574'171.00	574'171.00
<b>Total exigible à court terme</b>		<b>764'016.49</b>	<b>793'180.35</b>
<b>Exigible à long terme.</b>			
Hypothèques	5	47'808'300.00	48'382'471.00
Crédits de construction		2'992'086.29	-
<b>Total exigible à long terme</b>		<b>50'800'386.29</b>	<b>48'382'471.00</b>
<b>Fonds propres.</b>			
Capital fondation	6	36'191'471.45	36'191'471.45
Fonds de compensation LUP		350'000.00	350'000.00
<b>Profits et pertes.</b>			
Bénéfice/(perte) reporté		-17'647'703.23	-16'914'375.95
Résultat de l'exercice		-44'273.12	-733'327.28
<b>Total des fonds propres</b>		<b>18'849'495.10</b>	<b>18'893'768.22</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>70'413'897.88</b>	<b>68'069'419.57</b>



**FONDATION RENE ET KATE BLOCK**  
**ETATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**PERTES & PROFITS DU 01 JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2015**  
**CUMULE**

	Note	EFFECTIF 2015	BUDGET 2015	EFFECTIF 2014	BUDGET 2016
<b>PRODUITS</b>					
Loyers logement		5'880'200.96	5'932'621.00	5'750'665.60	5'994'684.00
Loyers parkings / garages		47'341.30	43'722.00	46'457.00	43'776.00
Buanderie		25'628.80	23'150.00	21'260.75	21'060.00
Subventions cantonales LGL	2.1	160'312.65	354'939.00	480'386.50	287'740.00
Subventions fédérales		-	-	-	-
Produits des intérêts		-	-	-	-
Autres recettes		31'964.69	19'000.00	29'568.95	23'000.00
Autres subventions		-	-	-	-
<b>Total des produits</b>		<b>6'145'448.40</b>	<b>6'373'432.00</b>	<b>6'328'338.80</b>	<b>6'370'260.00</b>
<b>CHARGES</b>					
	2.2				
Conciergerie		564'037.68	559'600.00	547'846.98	571'660.00
Frais de conciergerie		16'100.20	25'000.00	13'978.35	21'000.00
Entretien immeuble		567'999.90	614'360.00	656'481.11	631'750.00
Entretien appartements		576'871.88	521'000.00	557'701.35	652'500.00
Aménagement extérieur		54'794.49	41'000.00	41'921.54	53'000.00
Contrats d'entretien		596'317.94	640'926.00	601'216.30	650'975.00
Assurances		105'266.78	107'140.00	106'222.15	108'250.00
Eau		235'342.27	209'000.00	205'440.25	215'000.00
Electricité		112'438.54	155'500.00	112'088.30	118'000.00
Impôts	2.3	78'795.90	66'130.00	82'835.50	86'890.00
Honoraires sur loyers		315'448.90	306'590.00	305'023.35	311'610.00
Honoraires de révision		11'556.00	11'940.00	11'556.00	11'940.00
Honoraires divers		-	-	-	-
Frais de contentieux		34'519.43	32'000.00	43'251.65	33'500.00
Chauffage logements vacants		8'638.20	5'400.00	13'869.50	6'300.00
Frais divers		39'148.07	44'500.00	90'061.35	47'500.00
Abattement s/travaux		-	-	-	-
<b>Sous-Total 1</b>		<b>3'317'276.18</b>	<b>3'340'086.00</b>	<b>3'389'493.68</b>	<b>3'519'875.00</b>
<b>AUTRES CHARGES</b>					
Intérêts hypothécaires banques		1'457'728.75	1'464'670.00	1'616'111.50	1'441'365.00
Droit de superficie		54'940.65	55'420.00	54'953.85	56'760.00
Frais du secrétariat des fondations	2.4	318'883.30	351'122.00	310'119.00	376'619.00
Jetons de présence	2.4	226'423.70	250'000.00	240'636.85	250'000.00
Variation provision pour pertes loyers		23'525.00	-	-37'123.80	-
<b>Sous-Total 2</b>		<b>2'081'501.40</b>	<b>2'121'212.00</b>	<b>2'184'697.40</b>	<b>2'124'744.00</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>5'398'777.58</b>	<b>5'461'298.00</b>	<b>5'574'191.08</b>	<b>5'644'619.00</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>746'670.82</b>	<b>912'134.00</b>	<b>754'147.72</b>	<b>725'641.00</b>
Amortissements immeubles		790'943.94	1'492'478.00	1'487'475.00	1'506'440.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE APRES AMORTISSEMENTS</b>		<b>-44'273.12</b>	<b>-580'344.00</b>	<b>-733'327.28</b>	<b>-780'799.00</b>

**FONDATION RENE ET KATE BLOCK****Annexe aux comptes annuels 2015****Annexe 1****1 Généralités**

La Fondation René et Kate Block a été créée en vertu de la loi concernant la fondation René et Kate Block du 9 octobre 1969, puis assimilée à l'article 14 A de la loi générale sur le logement et la protection des locataires du 4 décembre 1977. Cette fondation a été inscrite au registre du commerce en date du 4 décembre 1973. Elle a pour but principal : *en exécution du testament de M. René Block, construction, acquisition, exploitation sur le territoire du canton de Genève de logements destinés à des couples de personnes âgées à revenu modeste.*

La fortune de la fondation a été constituée notamment par un legs puis par des dotations de l'Etat ou des communes ; elle est indépendante de celle de la collectivité publique qui l'a dotée.

Ses ressources sont le produit de l'exploitation de ses immeubles ou de ceux qui lui sont confiés, ainsi que les subventions d'Etat accordées en application de la LGL ou d'autres corporations de droit public (commune, Confédération).

Adresse légale de la fondation :

Fondation HBM René et Kate Block, rue Gourgas 23 bis, c/Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public, 1205 Genève

**2 Méthodes et application comptables**

Les comptes annuels sont préparés conformément aux principes régissant l'établissement régulier des comptes d'entités publiques (IPSAS), à l'exception des dérogations du Conseil d'Etat.

Les principales méthodes comptables prises en considération pour traiter certains postes des comptes annuels considérés comme importants sont les suivantes:

**2.1 Comptabilisation des subventions**

Les produits des subventions liées à l'exploitation des immeubles sont comptabilisés en produit dans l'exercice.

Les subventions d'aide à la construction sont comptabilisées en diminution de l'actif correspondant, quand elles sont reçues.

**FONDATION RENE ET KATE BLOCK****Annexe aux comptes annuels 2015****Annexe 2****2.2 Comptabilisation des charges**

Les charges sont comptabilisées dès que la livraison ou la prestation de service a eu lieu.

**2.3 Impôts**

Pour l'impôt immobilier complémentaire, certains immeubles sont exonérés de 25% à 100% selon leur nature (HBM). La fondation, de par sa nature, est exonérée tant sur le niveau cantonal que fédéral pour l'impôt sur le revenu et la fortune.

**2.4 Frais administratifs**

Le secrétariat des fondations immobilières de droit public facture chaque fin d'année, en plus de des prestations spécifiques, des honoraires et frais appelés "administratifs" lui permettant d'équilibrer ses comptes. Il en est de même des jetons de présence qui ne sont pas liés à une construction.

**2.5 Immobilisations corporelles**

Le principe du coût historique prévu par la norme IPSAS N° 17 est respecté. Les immeubles et les terrains sont valorisés au prix d'acquisition selon le plan financier. Lorsque les acquisitions ne distinguaient pas la valeur de l'immeuble de celle des terrains, ces derniers ont été valorisés en fonction du prix actuel des terrains en zone de développement de CHF 688.- à CHF 800.- du m2 (surface brute de plancher). De même, seules les nouvelles rénovations lourdes sont portées en immobilisations.

Le cas échéant, dans le cadre de construction et rénovation, le manque à gagner de loyers est porté à l'actif du bilan en augmentation du coût de construction et en produit de l'exercice. De même, les intérêts intercalaires calculés sur les fonds propres investis à défaut de crédit bancaire sont activés et portés en produits. Ces activations contraires aux normes IPSAS restent insignifiantes.

En 2015, le Conseil de Fondation a réexaminé la durée d'utilité des immobilisations corporelles notamment à la lumière de la politique de la Fondation en matière d'entretien de ses immeubles. En effet, l'entretien très régulier et important du parc immobilier de la Fondation a permis d'améliorer son état. Dès lors, les durées d'utilité définies lors de l'introduction des normes comptables IPSAS s'avèrent trop prudentes et de ce fait réduisent de manière trop rapide la valeur des immeubles.

De plus, le Conseil de Fondation a constaté que la comptabilisation des immobilisations par composant ainsi que l'amortissement correspondant à cette répartition représentent une charge administrative très conséquente pour la Fondation en raison de l'importance du parc immobilier et du nombre de factures d'entretien à traiter. L'amortissement par composant sur la base des durées d'utilité revues en 2015 ou l'amortissement des immeubles sur la base d'une durée d'utilité unique ne diffère pas de manière significative. En effet, le niveau d'entretien apporté aux bâtiments prolonge la durée de vie économique de tous les composants. Dès lors le Conseil de Fondation a décidé d'amortir le parc immobilier de la Fondation sur la base d'une durée d'utilité unique et totale de 100 ans.

Cet allongement de la durée d'utilité résulte en une baisse de la charge d'amortissement d'environ CHF 702'800.-- pour l'exercice 2015.

## FONDATION RENE ET KATE BLOCK

## Annexe aux comptes annuels 2015

## Annexe 3

<b>3 Liquidités</b>	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Le détail des liquidités se présente comme suit:		
Cash pooling auprès de l'Etat de Genève	1'195'035	6'261'893
UBS SA Genève	2'327	2'411
BCV, Nyon	185	184
Banque Coop Genève	608	622
Solde au 31 décembre	<b><u>1'198'156</u></b>	<b><u>6'265'110</u></b>

Il est à noter que les liquidités gérées par l'Etat de Genève (cash pooling) ne sont pas rémunérées en vertu de la Convention signée avec l'Etat.

## FONDATION RENE ET KATE BLOCK

## Annexe aux comptes annuels 2015

## Annexe 4

4 Immobilisations corporelles	2015	2014
Le détail des immobilisations corporelles se présente comme suit:		
<b>a) Immeubles</b>		
Solde au 1er janvier	85'233'332	85'233'332
Augmentation/ajustement issus de travaux & construction Bourgogne	413'471	0
Solde au 31 décembre	<u>85'646'804</u>	<u>85'233'332</u>
<b>b) Fonds amortissements immeubles</b>		
Solde au 1er janvier	-30'087'817	-28'600'342
Amortissements annuels	-790'944	-1'487'475
Solde au 31 décembre	<u>-30'878'761</u>	<u>-30'087'817</u>
<b>c) Terrains</b>		
Solde au 1er janvier	4'679'872	4'679'872
Acquisitions en cours d'exercice Meyrin 16	5'393'942	0
Solde au 31 décembre	<u>10'073'814</u>	<u>4'679'872</u>
<b>d) Travaux immeubles</b>		
Solde au 1er janvier	394'966	148'291
Constructions/rénovations en cours d'exercice	2'109'574	246'675
Transfert de projets	1'715'206	0
Transfert à immeubles	-413'471	0
Solde au 31 décembre	<u>3'806'275</u>	<u>394'966</u>
<b>e) Projets</b>		
Solde au 1er janvier	778'752	255'693
Investissement en cours d'exercice	949'894	523'059
Transfert à travaux immeubles	-1'715'206	0
Solde au 31 décembre	<u>13'440</u>	<u>778'752</u>

**FONDATION RENE ET KATE BLOCK****Annexe aux comptes annuels 2014****Annexe 5****5 Emprunts hypothécaires**

Les loyers étant adaptés en fonction de l'évolution des intérêts hypothécaires et les prêts hypothécaires étant par ailleurs largement diversifiés, la juste valeur des hypothèques reste proche de la valeur nominale portée au bilan.

Hormis les amortissements contractuels, ceux devant être effectués dans les 12 prochains mois étant portés distinctement au passif du bilan, les emprunts hypothécaires sont considérés sans échéance.

L'état des cédules hypothécaires est le suivant :

	<b>2015</b>	<b>2014</b>
Cédules constituées	81'104'025	59'882'025
Valeur non utilisée	32'721'554	10'925'383

**6 Fonds propres de la Fondation**

Les fonds propres comportent le capital de fondation, le résultat reporté au 1er janvier ainsi que le résultat de l'exercice.

Le résultat reporté comprend les réserves HBM pour travaux et intérêts dont la contrevaieur figure dans les liquidités.

**7 Système de contrôle interne**

Un système de contrôle interne est en place dont les principaux cycles font l'objet d'un manuel de directives.

**FONDATION RENE ET KATE BLOCK****Annexe aux comptes annuels 2014****Annexe 6****8 Gestion des risques**

Le conseil de Fondation exerce la haute surveillance des activités qui sont strictement réglementées par l'Etat.

La gestion courante des risques est déléguée au Secrétariat des Fondations Immobilières de Droit Public.

L'ensemble des risques fait l'objet d'une information du Secrétariat au Conseil de chaque Fondation.

**Risque de taux**

La Fondation est sujette à un risque de taux important du fait du financement du parc immobilier par des emprunts hypothécaires. Ce risque est inhérent à la structure du bilan de la Fondation. La politique de la Fondation est de diversifier les échéances des emprunts hypothécaires. Aucun produit dérivé sur taux d'intérêts n'est employé.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est principalement lié aux risques de défaillance des débiteurs.

Le risque de défaillance des débiteurs est étroitement suivi par le Secrétariat en complément des tâches de recouvrement déléguées aux régies.

**Risque de liquidité et de refinancement**

La Fondation gère sa liquidité, centralisée par l'Etat, par le biais de situations périodiques de chaque immeuble.

La capacité à se refinancer est gérée auprès des institutions bancaires par le nantissement des cédules hypothécaires et auprès de l'Etat par l'octroi de dotation.

**Risque de valeur**

Le risque de valeur de marché n'étant pas relevant au vu de la destination des immeubles HBM, c'est ceux de la valeur de remplacement et d'usage qui sont appréhendés par la couverture des assurances et le maintien des immeubles en bon état d'exploitation grâce aux travaux d'entretien et de rénovation.

**Risque opérationnel sur la gestion du parc immobilier**

La gestion courante du parc immobilier est sous-traitée à des régies de renom de la place. La Fondation exerce une surveillance régulière sur les activités déléguées.

Les techniciens employés par le Secrétariat gèrent les travaux effectués sur le parc immobilier.

**Risque de pertes locatives (logements vacants)**

La gestion locative courante du parc immobilier est sous-traitée à des régies de renom de la place et est supervisée par le Secrétariat des Fondations.

L'attribution des logements est décidée par les Fondations qui s'assurent régulièrement qu'aucun logement ne demeure vacant involontairement.

**FONDATION RENE ET KATE BLOCK**  
**Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2015**  
**Annexe aux comptes annuels 2015**

**Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles**

(Perte) de l'exercice	(44'273.12)
Amortissements	790'943.94
<b>Cash flow</b>	<b>746'670.82</b>

Débiteurs divers, augmentation	(6'740.60)
Régies à l'actif, diminution	8'154.88
Subventions à recevoir, diminution	150'527.00
Loyers à recevoir, augmentation	(79'776.50)
c/c SFIDP, diminution	155'345.10
Loyers reçus d'avance, diminution	(388.00)
Régies au passif, diminution	(21'998.96)
Passifs transitoires, diminution	(25'158.00)
Créanciers divers, augmentation	18'381.00
Provision pour pertes sur loyers, augmentation	23'525.00
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>968'541.74</b>

**Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement**

Travaux immeubles, augmentation	(3'824'780.60)
Terrain acquisition en cours d'exercice, augmentation	(5'393'942.00)
Projets, diminution	765'312.11
<b>Flux de trésorerie absorbé par les activités d'investissement</b>	<b>(8'453'410.49)</b>

**Flux de trésorerie provenant des activités de financement**

Hypothèques - part long terme, diminution	(574'171.00)
Crédit de construction, augmentation	2'992'086.29

<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>2'417'915.29</b>
--	---------------------

<b>Diminution nette des liquidités</b>	<b>(5'066'953.46)</b>
--	-----------------------

Liquidités au début de l'exercice	6'265'109.14
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>1'198'155.68</b>



**FONDATION RENE ET KATE BLOCK**  
**Tableau des flux de trésorerie pour l'exercice 2014**  
**Annexe aux comptes annuels 2015**

<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	
(Perte) de l'exercice	(733'327.28)
Amortissements	1'487'475.00
<b>Cash flow</b>	<b>754'147.72</b>
<hr/>	
Débiteurs divers, diminution	16'590.30
Régies à l'actif, diminution	122'846.55
Subventions à recevoir, augmentation	(57'737.00)
Loyers à recevoir, augmentation	(15'590.70)
c/c SFIDP, augmentation	(99'527.55)
Loyers reçus d'avance, diminution	(9'414.00)
Régies au passif, augmentation	62'738.35
Passifs transitoires, augmentation	14'458.00
Provision pour pertes sur loyers, diminution	(37'123.80)
<b>Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles</b>	<b>751'387.87</b>
<hr/>	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</b>	
Travaux immeubles, augmentation	(246'674.65)
Projets, augmentation	(523'059.41)
<b>Flux de trésorerie absorbé par les activités d'investissement</b>	<b>(769'734.06)</b>
<hr/>	
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	
Hypothèques - part long terme, diminution	(174'171.00)
Capital de dotation, diminution Artisans	(322'662.00)
Capital de dotation, augmentation Meyrin 16	5'450'662.00
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</b>	<b>4'953'829.00</b>
<hr/>	
<b>Augmentation nette des liquidités</b>	<b>4'935'482.81</b>
<hr/>	
Liquidités au début de l'exercice	1'329'626.33
<b>Liquidités à la fin de l'exercice</b>	<b>6'265'109.14</b>

## FONDATION RENE ET KATE BLOCK

Variations des fonds propres 2015Annexe aux comptes annuels 2015

Capital Fondation	36'191'471.45
Fonds de compensation LUP	350'000.00
(Perte) reportée au 1er janvier 2014	(16'914'375.95)
(Perte) de l'exercice 2014	<u>(733'327.28)</u>
<b>Fonds propres au 1er janvier 2015</b>	<b><u>18'893'768.22</u></b>
(Perte) de l'exercice 2015	<u>(44'273.12)</u>
<b>Fonds propres au 31 décembre 2015</b>	<b><u><u>18'849'495.10</u></u></b>

Composés comme suit :

Capital Fondation	36'191'471.45
Fonds de compensation LUP	350'000.00
(Perte) reportée au 1er janvier 2015	(17'647'703.23)
(Perte) de l'exercice 2015	<u>(44'273.12)</u>
	<b><u>18'849'495.10</u></b>

## FONDATION RENE ET KATE BLOCK

Variations des fonds propres 2014Annexe aux comptes annuels 2015

Capital Fondation	31'063'471.45
Fonds de compensation LUP	350'000.00
(Perte) reportée au 1er janvier 2013	(15'961'667.04)
(Perte) de l'exercice 2013	(952'708.91)
<b>Fonds propres au 1er janvier 2013</b>	<b><u>14'499'095.50</u></b>
Dotation capital Artisans	(322'662.00)
Dotation capital Meyrin 16	5'450'662.00
(Perte) de l'exercice 2014	(733'327.28)
<b>Fonds propres au 31 décembre 2014</b>	<b><u>18'893'768.22</u></b>

Composés comme suit :

Capital Fondation	36'191'471.45
Fonds de compensation LUP	350'000.00
(Perte) reportée au 1er janvier 2014	(16'914'375.95)
(Perte) de l'exercice 2014	(733'327.28)
	<b><u>18'893'768.22</u></b>